

2024-2968
2024-07-18

BRENTAG CANADA INC.

LIQUIDE INFLAMMABLE (ISOPROPANOL) UN 1993

SPROUT NIP E.C. INHIBITEUR DE GERMES POUR LES POMMES DE TERRE

AGRICOLE

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARANTIE : CHLORPROPHAME DE QUALITÉ ALIMENTAIRE 350 g par
litre

N^o D'ENREGISTREMENT : LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
11575

Brenntag Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building 'A', Suite 201
Mississauga, Ontario
L4W 0B6 Canada
Téléphone : 1 800 387-7324 / 416 259-8231

Contenu net : 4 L, 20 L

L'inhibiteur de germes de pommes de terre Sprout-Nip E.C. est une formulation émulsionnable de chlorprophame de qualité alimentaire pour le traitement des pommes de terre entreposées pour l'inhibition des germes. Il est mélangé à l'eau et appliqué sur les pommes de terre sur la chaîne d'emballage. L'INHIBITEUR DE GERMES DE POMMES DE TERRE SPROUT-NIP E.C. inhibe les germes en empêchant la division cellulaire. Pour des résultats efficaces, le contact doit se faire avec les bourgeons des tubercules.

NE PAS APPLIQUER DANS LE CHAMP.

NE PAS APPLIQUER SUR LES SEMENCES DES POMMES DE TERRE.

MODE D'EMPLOI

Les pommes de terre doivent être propres et toute coupure doit être cicatrisée avant le traitement. La saleté sur la pomme de terre peut empêcher le produit chimique d'atteindre les bourgeons. L'application avant la cicatrisation empêchera la subérisation tout en laissant le tubercule ouvert aux infections et aux maladies. Normalement, il doit s'écouler au moins deux semaines après la récolte et avant le traitement.

ÉQUIPEMENT POUR L'APPLICATION

L'inhibiteur de germes de pommes de terre Sprout-Nip E.C. est pulvérisé en tant qu'émulsion 1 % sur les pommes de terre sur la chaîne d'emballage. La buse de pulvérisation doit se trouver entre l'équipement de nettoyage et d'emballage. Pour les chaînes équipées de brosses, placez la buse de pulvérisation du côté de la sortie. Pour les lignes de lavage, placez la buse de pulvérisation à la sortie, du côté des rouleaux de séchage. On construira un bouclier au tour de la table de pulvérisation ou du convoyeur pour ne pas être éclaboussé. Se référer à la section VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION avant utilisation. Consulter votre représentant de BRENNTAG CANADA pour l'installation de votre équipement, au besoin.

MÉLANGE

Préparer l'émulsion 1 % en ajoutant 1 L de l'inhibiteur de germes de pommes de terre Sprout-Nip E.C. à 35 L d'eau. Brasser pour obtenir un mélange uniforme.

APPLICATION

Appliquer 900 mL d'émulsion 1 % pour 20 sacs de pommes de terre (45 kg par sac) ou 25 L d'émulsion 1 % pour 25 tonnes métriques de pommes de terre.

ATTENTION

GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Évitez d'aspirer de manière prolongée les vapeurs du produit. Évitez le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas contaminer les semences des pommes de terre.

Entreposer les pommes de terre loin des semences.

Si vous prévoyez utiliser produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exporté aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.-U., consultez le site de CropLife Canada au www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

Sur la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 ou 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Dans les yeux : Gardez les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées sil la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter les symptômes. La surexposition au chlorprophame peut amener une méthémoglobinémie.

ÉQUIPEMENT PROTECTEUR

Équipement de protection individuelle : Pour le mélange et le remplissage, portez une combinaison et des gants à l'épreuve des produits chimiques. Pour l'application à l'aide du système de pulvérisation et pour l'emballage et la mise en sac des pommes de terre, portez une combinaison en coton et des gants à l'épreuve des produits chimiques.

Sécurité intégrée : Installer un bouclier autour du convoyeur pour éviter les éclaboussures.

MANIPULATION DES CONTENANTS

Laisser les contenants inutilisés fermés. L'exposition prolongée à l'air peut amener l'absorption d'humidité nuisible aux propriétés émulsifiantes du produit. Éviter l'entreposage sous zéro. L'entreposage prolongé peut amener la formation de cristaux. L'agitation et le chauffage du contenu feront que le produit pourra être réutilisé. Ne pas chauffer à plus de 120°C.

Ce produit inhibe la germination et la croissance des plantes.

Entreposer loin des semences, des engrais, des plantes et des pesticides.

DISPOSITION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))